

Résumé des mandats

Congrès d'orientation de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) Tenu les 10, 11 et 12 février 2006 au Cégep de Matane

Ordre du jour

1. Vendredi, le 10 février 2006 à 19h

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du Congrès d'orientation du 25 au 28 novembre 2005

2.0 Tour de table

Samedi, le 11 février 2006 à 9h (Déjeuner à 8h)

3.0 Caucus procédures

4.0 Finances

4.1 États financiers 2005-2006

4.2 Prévisions budgétaires 2005-2006

Dîner

5.0 Retour sur le Congrès d'orientation

5.1 Recommandations

5.2 Orientations

Souper

6.0 Croissance et consolidation

6.1 Plan de valorisation

6.2 Party du 5ième anniversaire de l'ASSÉ

6.3 Cotisations

6.4 Campagnes d'affiliation et d'information

Dimanche, le 12 février 2006 à 9h (Déjeuner à 8h)

7.0 Revendications

8.0 Plan d'action

8.1 Aide Financière aux Études

8.2 Femmes

8.3 Mouvement syndical

8.4 Instances

8.5 Forum Social Québécois

Dîner

9.0 Élections

10.0 Avis de motion

10.1 Dépôts des avis de motion

10.2 Traitement des avis de motion

11.0 Varia

12.0 Levée

Lecture et adoption du procès-verbal du Congrès d'orientation du 25 au 28 novembre 2005

1. L'adoption du procès-verbal du Congrès d'orientation du 25 au 28 novembre 2005.

Finances

États financiers

1. L'adoption des états financiers 2004-2005 produits par la firme d'experts comptables Messier et Associés.

2. L'adoption des états financiers 2005-2006 au 31 janvier 2006 (Annexes, pages 22 et 23), en enlevant la ligne « Compte Concordia » du bilan financier.

Prévisions budgétaires 2005-2006

1. L'adoption des modifications aux prévisions budgétaires 2005-2006.

Attendu que les revenus de l'AECM sont extrêmement réduits;

Attendu que la Ville de Matane se situe dans une région éloignée des grandes zones urbaines où se tiennent les mobilisations et instances nationales;

Considération faite que les frais de déplacements sont onéreux;

Étant donné que les membres et les représentants officiels et représentantes officielles de l'AECM vivent un certain préjudice en lien aux mobilisations et aux instances nationales;

Attendu que les frais de représentation aux instances et aux mobilisations nationales sont élevés;

Considération faite que l'AECM bénéficia déjà, auparavant, d'une subvention pour ce poste de dépenses;

L'AECM propose que lui soit attribuée, par l'ASSÉ, une subvention de 300,00 \$ pour le restant de l'année financière 2005-2006 ayant pour objectif de financer son poste de dépenses affaires externes.

Retour sur le Congrès d'orientation

1. Que le rapport synthèse du Congrès d'orientation soit retravaillé.

Recommandations

1. Que les porte-parole de l'ASSÉ puissent dissocier l'ASSÉ de gestes commis lors d'actions de l'ASSÉ s'ils ne respectent pas le cadre établi par un mot d'ordre du Congrès.

2. Que notre compréhension et notre application du principe de la diversité des tactiques s'insèrent dans une optique d'escalade des moyens de pression : que toute tactique n'est pas bonne à utiliser à tout moment, mais qu'une diversité de tactiques est nécessaire à l'instauration d'un rapport de force avec le gouvernement, chacune en son temps.

3. Que la détermination du moment où la radicalisation de la lutte est nécessaire revient à l'ensemble des membres.

4. Produire un document d'organisation sur la « gestion des journées de grève » afin de pallier à

l'inexpérience au niveau local.

Croissance et consolidation

Plan de valorisation

1. Que l'ASSÉ favorise la tenue, en début de session, d'un plan de valorisation de l'implication étudiante et du syndicalisme de combat.
2. Motion de félicitations à tous ceux et toutes celles qui ont participé au plan de valorisation, version hiver 2006.

Revendications

1. Considérant que l'eau est une ressource vitale et un bien commun;
Que l'ASSÉ s'oppose à toute forme de privatisation de l'eau, y compris les PPP, et ainsi que contre la loi 134, qui permet la privatisation de la gestion de l'eau.
2. Que l'ASSÉ se prononce en faveur de l'équité salariale.
3. Que l'ASSÉ exige la création de mineures, de certificats, de cours, de chaires de recherche et d'instituts en études gaies et lesbiennes ainsi qu'en études féministes.
4. Que l'ASSÉ intègre à son discours une analyse antipatriarcale et anti-sexiste.

Plan d'action

1. Que soit tenue une réunion nationale des comités environnementaux et que Rémi Daigle et Gabriel Rompré soient chargés de son organisation.
2. Que l'ASSÉ se positionne pour l'ajout d'une journée nationale contre la privatisation de l'eau, dans le but de faire des actions communes lors de cette journée. Que lors de la réunion nationale des comités environnementaux, les participants et participantes étudient cette question.

Aide financière aux études

1. Que le 25 mars soit la date limite pour la remise des formulaires sur l'aide financière aux études.

Femmes

1. Que la campagne contre la marchandisation du corps des femmes s'articule sous la forme de semaines thématiques se tenant entre le 6 et le 17 mars 2006.
2. Que dans le cadre de cette campagne, l'ASSÉ appelle ses associations membres à organiser une murale ou une autre action artistique choc à partir de pubs sexistes ramassées sur les lieux d'enseignement.

3. D'ajouter à la section « Femmes » du site Internet de l'ASSÉ :

- Une liste de films et de documents féministes;
- Une liste de groupes pouvant donner des ateliers ou de l'information féministes;
- Une banque de matériel d'information et de mobilisation féministe.

4. Que la réunion des comités femmes se tienne le samedi 25 mars ou le samedi 8 avril, en fonction de ce qui convient le mieux aux membres.

5. Que les associations étudiantes et/ou les comités femmes soient invités à tenir, le 8 mars 2006, des kiosques sur les alternatives menstruelles.

Mouvement syndical

1. Que l'ASSÉ invite ses membres à appuyer le front commun syndical en participant à la manifestation du 14 mars.

Instances

1. Que le Congrès annuel ait lieu à Saint-Laurent ou à Lionel-Groulx les 22 et 23 avril 2006.

Manifestations

1. Considérant le nombre élevé d'arrestations durant l'historique grève générale illimitée de 2005;
Considérant le nombre élevé de blessé-e-s par les forces de l'ordre durant cette même grève;
Considérant que les militants et militantes de l'ASSÉ sont souvent victimes de répression policière;
Que l'ASSÉ participe et appuie la traditionnelle manifestation contre la brutalité policière du 15 mars 2006.

2. Considérant que le gouvernement fédéral a dégagé, en huit ans, des surplus de 61,3 milliards \$;
Que l'ASSÉ soutienne la lutte pour les transferts fédéraux de 4,9 milliards par année en éducation post-secondaire et exige :

- Un engagement clair de la part du gouvernement fédéral de garantir ces transferts;
- Un engagement clair de la part du gouvernement québécois d'investir cet argent dans la qualité de l'enseignement (réduction du ratio professeur-e-s/élèves au cégep comme à l'université, embauche de nouveaux et nouvelles professeur-e-s, valorisation de la formation universelle au collégial), dans le financement accru des bibliothèques collégiales et universitaires pour agrandir leur collection respective et dans la recherche et la création;
- Et ce, dans une perspective d'accessibilité aux études et de gratuité scolaire.

En ce sens, l'ASSÉ appelle ses membres à se mobiliser en vue de la manifestation du 23 février 2006 à Ottawa, lors du Conseil de la Fédération en collaboration avec la FCEE, l'AEUM et la CADEUL.

3. Que la manifestation du 23 février 2006 soit festive.

4. Considérant que les fondements de l'ASSÉ reposent sur la Charte de Grenoble;
Considérant que la Charte de Grenoble reconnaît l'étudiant et l'étudiante comme un jeune travailleur intellectuel et une jeune travailleuse intellectuelle;
Considérant que certains travailleurs et certaines travailleuses n'ont pas les moyens financiers pour

accéder aux études post-secondaires;

Considérant que la grande majorité des centrales syndicales participent à la manifestation;

Que l'ASSÉ organise un contingent étudiant à l'historique marche du 1^{er} mai.

Élections

1. Élection à l'unanimité de Christian Pépin au Comité journal.
2. Élection à l'unanimité de Pascal Rheault au Comité information.

Avis de motion

Dépôt des avis de motion

1. Modifier l'Article 7 des Statuts et règlements comme suit :

Les associations étudiantes membres doivent cotiser à raison de 3 \$ par étudiante et étudiant par année scolaire. Les versements doivent être de 1,50 \$ avant le premier octobre pour la session d'automne, et de 1,50 \$ avant le premier février pour la session d'hiver.

Nonobstant la formule d'amendement décrite au chapitre 11, la cotisation des associations étudiantes ne peut être modifiée que sur décision des deux tiers (2/3) des associations membres via une Assemblée générale ou un Référendum. Ces Assemblées ou Référendums doivent se tenir au cours d'une même année scolaire. Le nouveau barème de cotisation s'applique à compter de l'année scolaire suivante.

Cinq pourcent (5 %) des cotisations reçues vont au fonds d'entraide décrit en Annexe F.

Et, ajouter un Annexe F : Fonds d'entraide :

Article 25 : Les associations étudiantes membres ayant peu de moyens financiers désirant bénéficier du fonds d'entraide en font la demande en Congrès en s'assurant d'annexer leur demande au cahier de Congrès. Ladite demande sera chiffrée. Le Congrès sera souverain de prendre la décision qu'il jugera pertinente en fonction du solde du fonds d'entraide et de la situation financière de l'association requérante, en gardant à l'esprit la nécessité d'une participation accrue de toutes et tous aux instances de l'ASSÉ. Le fonds d'entraide ne peut cumuler que la moitié des trop-perçus des années financières antérieures.

Varia

1. Motions soleil et gros câlins envers l'AECM et les personnes impliquées pour l'organisation du Congrès et la préparation de la nourriture.
2. Motions soleil et gros câlins au Congrès, aux associations membres et observateurs et observatrices non-membres, au Conseil exécutif et ainsi qu'aux Comités.

Propositions mises en dépôts

1. Que l'ASSÉ soit en faveur de l'abolition de la discrimination dans l'aide financière à l'endroit des

familles monoparentales, constituées en grande majorité de mères étudiantes

2. Que l'ASSÉ se positionne pour que le prêt informatique soit aussi utilisé par les étudiants et étudiantes de musique pour l'achat d'instruments de musique.

3. Que l'ASSÉ mette au centre de la campagne électorale provinciale la question de la gratuité scolaire. Que les associations consultent leurs assemblées générales sur la question des modes d'action à entreprendre

4. Considérant que les comités étudiants et parascolaires (radio, journal, femmes, vert, plein air, etc.) sont des parties intégrantes d'une association étudiante;

Considérant que ces derniers enrichissent inconditionnellement la vie des collectivités étudiantes;

Considérant qu'ils rencontrent, pour la plupart d'entre eux, de nombreux problèmes d'organisation, de pérennité et de membership;

Considérant que le partage d'expériences et d'idées ainsi que les rencontres permettraient une plus grande concertation étudiante, mais aussi associative;

Que l'ASSÉ invite ses associations étudiantes membres à créer d'ici la fin de la session une conférence assésenne simultanée des comités parascolaires. Cette instance sera :

- Organisée par les comités concernés en support des exécutifs locaux;

- Le lieu devra être choisi en fonction de son aspect stratégique et le moment de permettre la tenue de plusieurs rencontres à la fois.

Autre proposition

1. Que l'ASSÉ adhère au rapport de la Ligue des droits et libertés et participe à son lancement. De référer la décision au Conseil InterRégional.